



Département de la Moselle
Commune de **BERTRANGE-IMELDANGE**



Règlement graphique du
Plan Local d’Urbanisme

Ensemble du ban communal

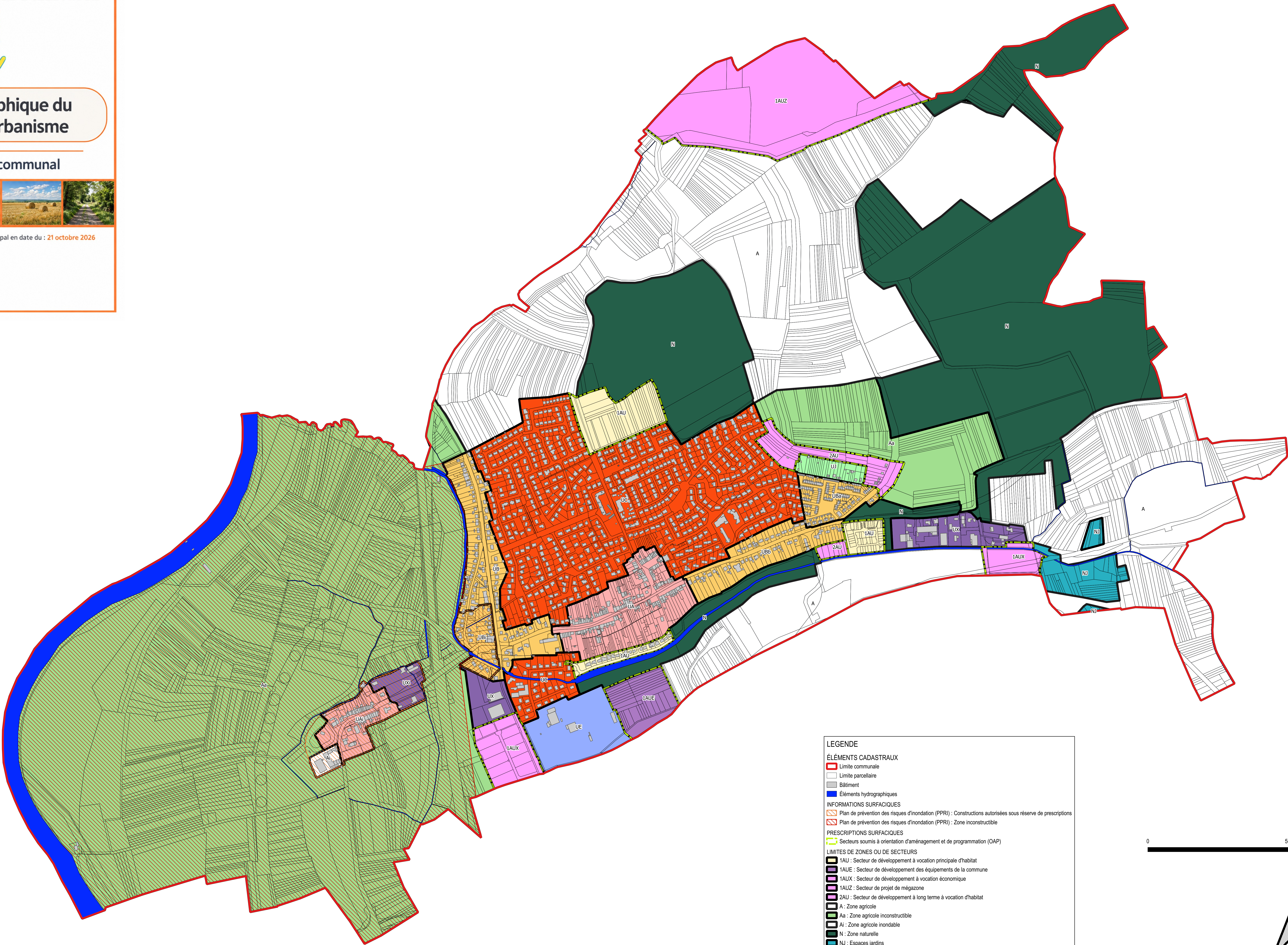


Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du : **21 octobre 2026**

Le Maire :

Signature :

Tampon de la mairie :



LEGENDE

ÉLÉMENTS CADASTRAUX

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment
- Éléments hydrographiques

INFORMATIONS SURFACIQUES

- Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) : Constructions autorisées sous réserve de prescriptions
- Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) : Zone inconstructible

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- Secteurs soumis à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

LIMITES DE ZONES OU DE SECTEURS

- 1AU : Secteur de développement à vocation principale d'habitat
- 1AUE : Secteur de développement des équipements de la commune
- 1AUX : Secteur de développement à vocation économique
- 1AUZ : Secteur de projet de mégazone
- 2AU : Secteur de développement à long terme à vocation d'habitat
- A : Zone agricole
- Aa : Zone agricole inconstructible
- Al : Zone agricole inondable
- N : Zone naturelle
- NJ : Espaces jardins
- UA : Centre ancien
- UAi : Centre ancien en zone inondable
- UB : Extension le long des départementales
- UBa : Secteur de la cite de la vallée Radieuse
- UBb : Extension à l'Est
- UBi : Extension en zone inondable
- UC : Extensions pavillonnaires
- UE : Equipements publics
- UJ : Secteurs de jardins dans la zone urbaine
- UX : Zone d'activité
- UXI : Zone d'activité en zone inondable

